

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
40 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h 1 soir.	1 » 00 » soir.	2 » 42 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 27 »	5 » 45 » »	7 » 40 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	3 » 1 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.)

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.)

Cahors, 6 Octobre.

Nous avons indiqué dans notre dernier numéro qu'elle serait la marche probable des choses, à la Chambre des députés à l'ouverture de la session.

Au Sénat, on peut fixer d'avance, d'une manière plus précise, la nature et la marche des premiers travaux parlementaires. Le Sénat se retrouve, en effet, après les vacances comme il était auparavant, sans aucune solution de continuité dans son mandat, et il n'a qu'à reprendre en octobre, les travaux qu'il avait laissés interrompus en août dernier.

Tout d'abord, nous rappellerons que le Sénat n'aura pas à renouveler son bureau. Celui-ci est nommé pour l'année entière et présidera de plein droit à la session prochaine. A la différence de la Chambre, qui a devant elle table rase, le Sénat a un stock d'affaires assez important à liquider. Nous allons énumérer les principales questions qu'il aura à résoudre et dont il pourra aborder la discussion dès la rentrée :

Il y a d'abord la loi sur l'administration de l'armée, qui revient de la Chambre, et qui a subi quelques modifications assez importantes. Le rapport de M. de Freycinet a été déposé et distribué avant la séparation, et le débat pourra s'engager immédiatement. Il y a ensuite la loi sur la liberté des syndicats professionnels, votée en premier par la Chambre et que la commission sénatoriale a acceptée presque intégralement. Le rapport sera déposé à la rentrée et la discussion pourra suivre à bref délai.

Viendra ensuite la loi sur les obligations militaires à imposer aux séminaristes et aux instituteurs, votée par la Chambre. La commission du Sénat s'est montrée à la presque unanimité hostile à ce projet ; elle s'est prononcée pour le maintien des dispenses actuelles et elle a choisi pour rapporteur M. Paris, l'ancien ministre du 16 mai. Le rapport de M. Paris, pourra être discuté prochainement, et certainement il donnera lieu à un très long et très vif débat.

En continuant notre récapitulation, nous trouvons la proposition tendant à réduire de 12 heures à 10, le maximum légal de la durée du travail dans les manufactures. Cette proposition a été votée par la Chambre, mais la commission du Sénat la repousse comme portant atteinte à la liberté du travail. Là aussi, il faut s'attendre à un important débat.

Telles sont les principales questions prêtes à être discutées au Sénat. Pour avoir un tableau complet et fidèle du début de la session, il faut prévoir, au Sénat comme à la Chambre, un débat sur les affaires de Tunisie et d'Algérie, et probablement une

ou plusieurs interpellations sur la politique intérieure, qui, au Luxembourg, partiront plus particulièrement des rangs de la droite.

Il y a eu, mardi matin, au ministère de l'instruction publique, sous la présidence de M. Jules Ferry, un conseil de cabinet auquel assistait M. Constans, revenu de Bagnères-de-Bigorre.

Le cabinet n'a pris aucune résolution au sujet de la date des élections sénatoriales, mais des conversations qui ont eu lieu, il paraît ressortir que c'est bien le 18 décembre qu'aura lieu la nomination des délégués des conseils municipaux. Le cabinet ne prendra de décision que dans le conseil qui sera présidé par M. Jules Grévy.

En ce qui concerne la situation du ministère, on ne sait toujours rien de précis, toutefois il ne paraît pas que la majorité des ministres incline à rester aux affaires, même à titre intermédiaire, jusqu'au jour où un acte formel de la Chambre ait désigné à M. Grévy le personnage qui devra être chargé de la formation du futur cabinet.

Les ministres estiment que la situation ne comporte pas d'équivoque et que M. Grévy doit être déjà fixé.

Les nouvelles alarmantes qui ont été publiées par quelques journaux au sujet des négociations commerciales engagées avec les puissances qui sont régies par des traités, ne reposaient sur aucun fondement. Le gouvernement français a l'absolue confiance de voir les négociations reprendre le 24 octobre et le même sentiment a été exprimé par sir Charles Dilke dans une conversation qu'il a eue avec un journaliste anglais.

En réalité, il n'y a pas interruption des pourparlers. Les conférences, au lieu d'être officielles, sont simplement officieuses et si les sentiments réels de conciliation déployés dans les dernières réunions se maintiennent comme tout le fait espérer, les questions de détail qui restent à régler pourront être facilement résolues avant la fin de la vérification des pouvoirs de la Chambre. Ces considérations concernent le traité avec l'Angleterre. Quant au traité franco-italien, nous avons lieu de le considérer comme conclu, et, dès la semaine prochaine, les négociateurs italiens, partis jeudi dernier, seront sans doute revenus à Paris avec les pouvoirs nécessaires pour signer les conventions.

Enfin, les conférences avec la Suisse, l'Espagne, la Suède, la Norvège et la Belgique se poursuivent et sont en excellente voie. Aucune grosse difficulté n'existe réellement qui puisse entraver la réussite des négociations.

Les feuilles radicales publient le questionnaire que M. Delattre a rédigé en prévision d'une enquête sur les affaires tunisiennes. M. Delattre, le promoteur des réunions extra-parlementaires qui avaient élu domicile chez M. Louis Blanc, ne dit pas comment s'exercera cette enquête. Est-ce l'extrême gauche qui l'ouvrira pour son propre compte ? Est-ce la Chambre ? Dans le premier cas, c'est une usurpation de pouvoir. Dans le second il aurait fallu que

M. Delattre attendit au moins que la Chambre eût voté l'enquête avant de rédiger un projet de questionnaire comprenant les noms des personnes dont le témoignage devrait être recueilli.

L'enquête est d'ailleurs tout à fait superflue. Les tribunaux sont saisis de l'affaire et jugeront au point de vue légal la conduite des fonctionnaires et des hommes politiques accusés par les feuilles intransigeantes de tripotages et de honteux trafics. Devant la cour d'assises seule compétente en pareille matière, MM. Rochefort, Humbert, Talmeyr, de l'*Intransigeant* ; Laisant, du *Petit Parisien* ; Mayer, de la *Lanterne* pourront faire appel à tous les témoignages pour étayer leurs diffamations. La preuve est, en effet, admise et il n'est pas probable que ces messieurs osent récuser le jury, composé de gens du peuple, sous prétexte qu'il aurait des tendances bourgeoises.

LA RÉUNION DE LA SALLE RIVOLI.

Paris, 5 octobre.

La réunion de la salle Rivoli, à laquelle assistait tout l'état-major de la Commune, restera comme l'une des manifestations les plus frappantes des procédés révolutionnaires.

La discussion a atteint les plus hauts sommets l'invective et de la menace.

Il faut y avoir assisté pour éprouver toute l'impression qui me domine, moi simple corvieux égaré dans ce coupe-gorge. Ah ! non, de ma vie je ne perdrai le souvenir d'une pareille scène. Sous prétexte de délibérer relativement au ministère et à sa mise en accusation, les orateurs qui se sont succédé à la tribune de la salle Rivoli ont rivalisé de violence, et leurs excitations criminelles ont été acclamées par un millier d'énergumènes et d'irresponsables. Les ministres ont été accusés de n'être que des trafiquants honteux, des tripoteurs sans scrupule, des traîtres, des bandits et des égorgés. Encore ne sont-ce que de faibles échantillons de l'éloquence si prise à la salle Rivoli et laquelle, ainsi qu'un écho, répondaient les cris furieux de : Mort à Ferry ! Mort à Gambetta ! A la guillotine ! Au poteau ! A la lanterne !

Evidemment ces déclamations ne sont pas sérieuses et n'émeuvent personne. Il ne faudrait cependant pas dédaigner des ferments qui peuvent germer et grandir. En tout état de cause le résultat est bon. Le projet de mise en accusation est aujourd'hui jugé par les gens sérieux et condamné.

Encore deux ou trois manifestations de ce genre et les ultra-radicaux, anarchistes ou collectivistes auront produit une réaction tout à fait en faveur du cabinet, tant il est vrai qu'il suffit que certaines causes, bonnes ou mauvaises, soient défendues par certains individus pour qu'elle soient immédiatement condamnées.

Le manifeste de l'extrême-gauche reçoit de jour en jour de nouvelles adhésions. A celles qui ont été publiées avant-hier et hier, il faut ajouter ce matin celles de MM. Datas, député de l'Allier, et Armand Duportal, député de la Haute-Garonne.

Cela fait à cette heure environ trente-cinq noms au bas du manifeste. Comme on voit c'est bien peu, en égard au chiffre des membres

de la Chambre, et il n'y pas là de quoi frapper vivement l'opinion publique. Le silence s'est d'ailleurs, à peu près complètement fait autour de ce document, et ce n'est guère que dans les trois ou quatre jours qui précéderont la rentrée du Parlement que l'on en reparlera avec quelque suite.

A ce moment, en effet, on s'occupera de l'interpellation que M. Clémenceau a annoncé l'intention de déposer, et qui conclura naturellement à la mise en accusation.

En même temps que M. Clémenceau, et probablement pour annuler l'effet de son interpellation, un groupe de membres de l'Union républicaine avancée se proposent de demander au ministère des explications tant sur les affaires de Tunisie que sur la hâte qu'il a présidé à la convocation des électeurs.

On comprend bien que le but de ces derniers interpellateurs n'est pas de demander la mise en accusation, mais seulement de le mettre en minorité afin d'obliger le président de la République à former le ministère que l'on attend depuis si longtemps.

Il est encore impossible de rien préjuger de ce qui se passera à cet égard, d'autant plus que les intentions peuvent se modifier d'ici à un mois, suivant les événements. Attendons donc patiemment la rentrée.

Revue des Journaux

On lit dans le *Parlement* :

Ce qui nous frappe le plus dans le répugnant spectacle de la salle Rivoli, c'est la savante organisation qui s'y révèle. On nous parle de comités révolutionnaires des arrondissements de Paris et de la banlieue. On nous parle d'un comité révolutionnaire central, placé au-dessus d'eux, convoquant des réunions, délibérant et agissant. Que sont ces comités ? Depuis quand existent-ils ? Par quel miracle ont-ils échappé à l'application de ces lois existantes sur le respect desquelles, on le sait, le ministère veille avec tant de soin et de rigueur ? C'est un mystère. Nous ne voulons rien exagérer ; nous ne croyons pas que ce pays, après avoir vu le retour des hommes de la Commune, soit à la veille de voir le retour de la Commune elle-même ; mais nous demandons si le gouvernement tient les yeux ouverts sur les menées, les projets, l'organisation ébauchée et peut-être même déjà complète du parti qui a ensanglanté Paris il y a dix ans ; nous demandons s'il n'y a pas là des symptômes assez graves pour qu'on en tienne compte ; nous demandons si le moment est bien choisi pour faire aux impatiences radicales tous les sacrifices que l'on médite ; nous demandons si les opportunistes qui nous gouvernent déjà et ceux qui vont bientôt nous gouverner trouvent fort opportun de porter la main, en présence de l'agitation anarchiste renaissante, sur le principe de la stabilité constitutionnelle, sur la dignité et les droits du Sénat, sur l'indépendance de la magistrature, sur tout ce qui assure à un Etat démocratique comme le nôtre quelques forces de résistance, quelques éléments de conservation, quelques garanties contre les surprises, les entraînements, les violences et les folies.

La Justice dit que si le ministère en démissionnant essayait de se dérober, on saurait retrouver les responsabilités.

La République française déclare qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter des discours tapageurs prononcés à la salle Rivoli et à l'Élysée-Montmartre; c'est là un des côtés comiques de la politique, lequel n'est nullement déplaisant.

Le National dit, au contraire, que le gouvernement est préoccupé de la convocation des meetings. Il est décidé à interdire tout rassemblement sur la voie publique.

Le Rappel déclare que pour que M. Grévy sache d'une façon certaine si Gambetta possède la confiance de la majorité, il suffit que Gambetta intervienne dans le débat qui décidera du sort du cabinet.

— Le Soleil demande de réagir contre la tendance de faire du public des clubs, un jury chargé de distribuer l'honneur et le déshonneur aux hommes politiques.

— Le Paris regrette que M. Grévy hésite à choisir un nouveau ministère. Il ajoute: « S'il faut un vote solennel pour l'éclairer, la majorité de la Chambre, sûre de remplacer un ministère hétérogène, par un ministère résolu et populaire, trouvera des les premières séances le moyen de dissiper les brumes de la politique actuelle. »

— Les Débats, déclarent que les scènes qui ont eu lieu à l'Élysée-Montmartre ne donnent pas une haute idée de la vocation du peuple parisien pour l'exercice du droit de réunion, ou son aptitude aux fonctions de juré; le bon sens public recense de pareils juges.

Nouvelles d'Algérie.

Paris, 5 octobre.

Les douloureuses nouvelles qui sont arrivées hier soir de Tunisie sont malheureusement confirmées. Le personnel de la gare de l'Oued-Zargua a bien été massacré et la ligne du chemin de fer coupée.

Il faut espérer, du reste que ces atrocités seront les dernières que nous aurons à enregistrer, car la marche des troupes s'effectue en ce moment de manière à faire prévoir une prompt occupation de Kairouan.

D'après les derniers renseignements parvenus au ministère de la guerre, on peut regarder cette place comme à nous pour le 12 de ce mois, au plus tard.

Si nos troupes n'avaient d'autre objectif que cette ville, sa soumission n'amènerait pas forcément la pacification de toute la Tunisie, les insurgés pouvant se reformer sur un autre point. Mais le général Logerot ne s'occupe pas seulement de Kairouan. Toutes les positions dont il importe de s'assurer sont visées à la fois, et vous pouvez tenir pour assuré que le Parlement aura, dès sa rentrée, de bonnes nouvelles de la Tunisie.

En Algérie, rien de nouveau. Les préparatifs de la grande expédition continuent avec activité, et de ce côté, il n'y a pas à avoir la moindre inquiétude. On peut se reposer sur l'habileté et l'énergie du général Saussier.

Informations

Le conseil des ministres, en présence de la décision prise par le parti ultra-révolutionnaire d'organiser des comités permanents dans lesquels seront examinés contrôlés et condamnés, naturellement, les actes du pouvoir législatif légal, examine en ce moment la question de savoir si cette conduite n'est pas contraire aux prescriptions de la loi récemment votée sur le droit de réunion.

Cette loi contient un paragraphe interdisant les clubs. Or ne sont-ce pas des clubs que les comités permanents que l'on veut constituer et les promoteurs des ces organisations là ne tombent-ils pas sous le coup des pénalités édictées?

Telle est la question que les ministres examinent et qui sera probablement résolue dans le sens de l'affirmative.

La conférence phylloxérique.

Berne, 3 octobre.

Aujourd'hui ont commencé les séances de la conférence internationale phylloxérique.

La France est représentée par M. Cornu, membre de la commission supérieure phylloxérique.

L'Allemagne est représentée par M. Weymann, conseiller intime; l'Autriche par le docteur Outenfels. La Suisse est représentée par M. Ruchonnet, chef du département de l'agriculture, et par M. Fatio, de Genève.

Le Portugal et la Serbie n'ont pas encore répondu.

L'Italie n'ayant pas ratifié la première convention ne sera pas représentée à la conférence actuelle.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

AVIS

Il sera procédé le jeudi, 13 octobre courant, à midi, à l'Hôtel de la Préfecture, à l'élection des délégués appelés à faire partie de la commission constituée conformément, aux dispositions de l'article 5 de la loi du 30 juillet 1881, relative aux indemnités à accorder aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre 1851 et de la loi de sûreté générale du 27 février 1858.

Le scrutin sera ouvert de midi à 3 heures pour le premier tour et de 4 heures à 6 heures dans le cas où un deuxième tour serait nécessaire.

Par décret en date du 26 septembre, M. le président de la République a nommé directeur de la culture et des magasins de Tabacs à Cahors, M. Halouchéry, inspecteur à Lille (Nord) en remplacement de M. Pouget, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Amadiou, conservateur des hypothèques à Cahors, vient d'être nommé en la même qualité à Châteauroux (Indre).

Les assises du département du Lot, pour le quatrième trimestre de 1881, s'ouvriront à Cahors, le lundi 4 novembre 1881, à 10 heures précises du matin, sous la présidence de M. Barciot de Labusquette, conseiller à la Cour d'appel.

Ont été nommés pour faire partie de la Cour d'assises: MM. Izarn, vice-président, et Arnault, juge au tribunal de Cahors.

Il est question, au ministère des Postes et Télégraphes, de la création d'enveloppes et de bandes timbrées qui seraient prochainement livrées au public.

Le ministre de la marine vient d'ordonner l'envoi en congé, à compter du 4 octobre, de tous les militaires de l'armée de mer, de la classe de 1876, ainsi que des engagés volontaires qui sont liés au service jusqu'au 30 juin 1882.

La Société de Secours mutuels de Cahors se réunira en assemblée générale, dimanche prochain, 9 octobre, dans le lieu ordinaire de ses séances.

A 9 heures, elle assistera à une messe célébrée à l'intention des membres décédés.

La Société rentrera ensuite à l'Hôtel-de-Ville, pour entendre le compte-rendu des opérations trimestrielles.

M. Labie, censeur au Lycée de Cahors, est nommé principal du collège de Villeneuve en remplacement de M. Durand, nommé censeur à Cahors.

Par décision ministérielle, M. Dusselle est nommé professeur de cinquième au Lycée d'Angers. Jamais avancement n'a été mieux justifié. Depuis trois ans qu'il était professeur de troisième au Lycée de Cahors, M. Dusselle avait su conquérir l'estime et la sympathie générale; savant distingué et toujours modeste, il connaît l'art si difficile d'intéresser les élèves, de les tenir sous le charme de sa parole facile et élé-

gante et de leur donner des connaissances aussi solides que profondes. Naguère le sympathique professeur recevait la récompense méritée de son travail assidu; il venait d'obtenir le titre d'agrégé de grammaire. Aujourd'hui, M. Dusselle reçoit un avancement qu'il n'a nullement sollicité; il n'en est que plus digne. Nos vœux et nos regrets accompagnent cet excellent universitaire dont les collègues comme les élèves déplorent le départ précipité.

L. V.

M. Combarieu, professeur au collège d'Etampes, est nommé professeur de troisième, au Lycée de Cahors.

M. Bertal, maître répétiteur au Lycée de Cahors, est nommé professeur de quatrième au collège de Foix.

Par décret en date du 12 septembre :

A dater du 1^{er} janvier 1882, le minimum d'âge des candidats à l'École navale est fixé à quatorze ans, et le maximum à dix-huit ans accomplis le 1^{er} janvier de l'année du concours.

Ces conditions d'âge sont de rigueur. Il ne pourra être accordé aucune dispense.

Nous trouvons dans un journal de médecine des détails intéressants sur la façon de traiter l'angine couenneuse.

La guérison d'après le docteur Bleymé, qui emploie ce mode de traitement, depuis seize ans déjà, serait absolument certaine.

Il suffit d'introduire dans la bouche du malade, même quand il dort, un petit morceau de glace que l'on renouvelle toutes les dix minutes.

Dès que les fausses membranes commencent à disparaître, on ralentit progressivement l'administration de la glace, en espaçant les intervalles d'une demi-heure, d'une heure, de deux heures, etc.

A défaut de glace on peut faire gargariser le malade avec de l'eau très froide toutes les deux ou trois minutes.

Le docteur Bleyme recommande expressément de donner des aliments et du vin pendant tout le cours de la maladie.

FOIRE DE CAHORS DU 1^{er} OCTOBRE.

La foire du 1^{er} octobre, favorisée par un temps très-beau, présentait l'aspect d'un mouvement considérable. Beaucoup de monde, beaucoup de bestiaux. 225 paires de bœufs ont été amenés; les gras se sont vendus de 32 à 35 fr. les 50 kilos poids vifs; les bœufs d'attelage se sont vendus de 400 à 940 fr. la paire, suivant l'espèce. 1.800 moutons ou brebis, vendus de 15 à 34 fr. la pièce; les gras se sont vendus de 55 à 65 centimes le kilo poids vif. — 390 petits cochons vendus de 12 à 35 fr. la pièce suivant leur grosseur. — 40 chevaux, 4 poulains, 10 mulets, 8 ânes. Il s'est fait très-peu d'affaires sur le commerce des bestiaux.

Marché aux grains.

	Mis en vente	Vendus	Prix moyen.
Blé	723 hect	532 hec.	25 ^f l'hect.
Mais	310 —	272 —	17,50

BULLETIN AGRICOLE

Les vendanges continuent. Le rendement est très-réduit dans son ensemble, malgré quelques contrées relativement privilégiées. Une partie de la Charente a eu une récolte assez satisfaisante, notamment dans les cantons de Chateaufort, Montmoreau, Barbézieux, Blauzac, Aigre, Bouillac et St-Amant-de-Boixe; dans la Dordogne, le rendement ne sera que d'un dixième d'une année moyenne, et dans le Lot et le Lot-et-Garonne, on n'évalue la récolte qu'à un quart de bonne année.

Sur tous les points on s'accorde à penser que la qualité sera bonne; cependant, elle aurait pu être meilleure dans son ensemble, si on avait attendu, dans la plupart des vignobles que la maturité fut plus complète.

Quant aux achats, il n'en est signalé aucun pouvant servir à l'appréciation des prix. Cependant il ressort des exigences de la propriété que la hausse est certaine. En attendant, le commerce se tient sur une grande réserve, mais le

moment des affaires ne peut tarder à se produire.

Sur la place de Bordeaux, les affaires en vins 1881, ont été considérables pendant ces dix derniers jours, il fallait bien s'attendre à cela, vu l'état de pénurie où se trouve le vignoble.

Dans les régions méridionales, la qualité des vins sera assurément bonne et la quantité satisfaisante si on la compare au rendement des autres vignobles français. Les acheteurs sont nombreux dans tout le Midi surtout ceux du dehors, et les affaires traitées en vins nouveaux sont considérables, notamment dans l'Aude. Les prix de début sont de 2 à 4 fr. par hectolitre plus élevés que ceux de l'année dernière à pareille époque.

Dans les Pyrénées-Orientales, les achats sont considérables depuis huit jours; les propriétaires ne semblent pas vouloir, comme l'année passée, conserver longtemps leur récoltes pour attendre des prix qui pourraient ne pas venir, et les affaires faites par des maisons du dehors s'élevèrent, dit-on, pour la semaine passée, à plus de 50,000 hectolitres.

La température, chaude depuis huit jours en Basse Bourgogne, est très favorable à la maturation des raisins. L'espérance renaît, et on compte faire des vins exceptionnels comme qualité. On est en ce moment-ci en pleine vendange et il ne se produira des achats sérieux qu'après la déconvois de la récolte.

En Champagne, la cueillette commence, surtout dans la Marne, le temps est propice et on commence à croire que la qualité dont on désespérait il y a quelques jours à cause des pluies, sera meilleure qu'on ne le pensait. Habituellement le commerce de la Champagne faisait de grands achats avant la récolte, mais il s'est abstenu cette année en présence d'une récolte longtemps incertaine comme qualité.

Dernières Nouvelles

Paris, 5 octobre.

Tunis. — Un employé de la gare d'Oued-Zergua a été sauvé; les cadavres des autres ont été brûlés par les insurgés.

— Paris. — Un meeting est projeté par les intransigeants pour juger la conduite de M. Gambetta depuis le début de la question tunisienne.

— L'Officiel contient des nominations de trésoriers-payeurs: M. Charron, dans la Loire-Inférieure; M. Villette, dans l'Allier; M. Béchu dans l'Aveyron.

Bourse de Paris.

Cours du 6 octobre.

Rente 3 p. %	84.15
— 3 p. % amortissable	86.00
— 4 1/2 p. %	84.50
— 5 p. %	113 00

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 4 Octobre 1881.

La double liquidation s'est faite sans difficulté; les reports ont été moins chers qu'on ne le craignait; la tendance à la hausse a été enrayée par la faiblesse de la Bourse de Londres; les craintes d'une prochaine élévation du taux de l'escompte ont reparu, et il s'est produit une réaction sur les plus hauts cours. Le 5 0/0 est revenu à 116.45 le 3 0/0 à 84.55 l'emprunt à 85.15.

Le Crédit Foncier n'a pas réussi à reprendre le cours de 1.700; les autres institutions de Crédit sont bien tenues; au comptant, on demande le Foncier de la Marine à 635 et la Banque nationale à 685.

Nous croyons savoir que cette dernière Société étudie en ce moment diverses affaires de nature à exercer une influence appréciable sur les résultats de l'exercice en cours. Le Conseil d'administration, dont l'activité ne se dément pas un seul instant, va en outre présider à la création de succursales ou agences dans les départements; étant donnés les puissants moyens d'action dont dispose la Banque Nationale et que nul ne saurait lui contester, les services extérieurs qui vont être organisés avec ordre, discernement et économie, seront forcément pour elle une source nouvelle d'importants bénéfices. Il faut donc voir de la hausse sur ses actions.

Les chemins français et étrangers sont demandés. Le Gaz a dépassé 4.725 et le Suez 2.125; le Panama est tombé au dessous du pair.

Les Fonds Italiens et Ottomans sont faibles; on soutient l'Égyptienne Unifiée de 385 à 390.

CONSEIL GÉNÉRAL. — SESSION D'AOUT.

LISTE des jurés spéciaux appelés à régler les indemnités dues par suite d'expropriation pour cause d'utilité publique pendant l'année 1881-1882.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

CANTON DE CAHORS (Nord).

- 1 Bousquet, Caprais, négociant, à Cahors.
- 2 Edoux, Edouard, propriétaire, à Cahors.
- 3 Girma, Jean-Pierre, libraire, à Cahors.
- 4 Lagarrigue, Jean-Marie-Edmond, avocat, à Cahors.
- 5 Mazières, Auguste-Etienne, avoué, à Cahors.
- 6 Pillat, Aristide, maire, à Pradines.
- 7 Suisse, Frédéric, ingénieur civil, à Cahors.

CANTON DE CAHORS (Sud).

- 8 Bonnet, Joachim-Jean, géomètre, à Labastide-Marn.
- 9 Carriol, Antoine-François, vétérinaire, à Cahors.
- 10 Costes, Henri, notaire, à Cahors.
- 11 Dalet, Jean-François, propriétaire, au Montat.
- 12 Henras, Jean, négociant, à Cahors.
- 13 Manhiabal, Jean, économiste de l'hospice, à Cahors.

CANTON DE CASTELNAU.

- 14 Cagnac, Jean-Baptiste, propriétaire, à Cézac.
- 15 Combelles, François, propriétaire, à Castelnaud.
- 16 Laytou, Antoine, ancien maire, à Cézac.
- 17 Linon, Jacques, propriétaire, à St-Paul-Labouffle.
- 18 Parayre, J.-F.-Régis, agent d'affaires, à Castelnaud.

CANTON DE CATUS.

- 19 Bris, Jean, propriétaire, aux Junies.
- 20 Calméjane, Sylvain, négociant, à Pontcirq (Rostassac).
- 21 Gagnebé, Gaston, notaire, à Catus.
- 22 Grimal, J.-Léon-Hilarion, propriétaire, à Francoulès.
- 23 Jordanet, A.-Jean, propriétaire, à Labastide-du-Vert.
- 24 Pontié, Baptiste, propriétaire, à Craissac.
- 25 Socirat, Jean-Pascal, propriétaire, à Montgesty.

CANTON DE CAZALS.

- 26 Barriéty, Camille, propriétaire et maire, à Gindou.
- 27 Boyer, Louis, propriétaire, à Marminiac.
- 28 Florenty, Guillaume, propriétaire, à St-Caprais.
- 29 Lalande, Jean-Adrien, propriétaire, à Marminiac.

CANTON DE LALBENQUE.

- 30 Bouzerand, Joseph, propriétaire, à Escamp.
- 31 Cubaynes, Louis, propriétaire, à Lalbenque.
- 32 Escrouzailles, Jean-Baptiste, maire, à Bach.
- 33 Lufau, Jean, 2^e né, propriétaire, à Aujols.
- 34 Salgues, François, maire, à Aujols.
- 35 Sicard, Alexandre, maire, à Belfort.
- 36 Sol, Antoine, maire, à Lalbenque.

CANTON DE LAUZÈS.

- 37 Courdès, Jean-Isidore, maire, à Lentillac (Lauzès).
- 38 Fréjaville, Louis, propriétaire, à Sauliac.
- 39 Lalo, Jean-Baptiste-Amédée, notaire, à Lauzès.
- 40 Lalo, Pierre, employé des Tabacs, à Lauzès.
- 41 Magot, Joseph-Amédée, propriétaire, à Lauzès.

CANTON DE LIMOGNE.

- 42 Alibert, Auguste, négociant, à Limogne.
- 43 Ausset, Emile, propriétaire, à Concois.
- 44 Cappelle, J.-Louis, prop., anc. maire à St-Martin-L.
- 45 Conté, Alexandre, négociant, à Varaire.
- 46 Peyre, Alexandre, maire, à Beauregard.
- 47 Vinel, François-Philippe, pharmacien, à Limogne.

CANTON DE LUZÉCH.

- 48 Bouloumié, Adam, maire, à Parnac.
- 49 Blanié, Joseph, propriétaire, à Sauzet.
- 50 Bercegol, Frédéric, notaire, à Albas.
- 51 Cavalié, Pierre-Pascal, propriétaire, à Luzéch.
- 52 David, P.-A.-Théophile, docteur en méd., à Belaye.
- 53 Fournié, Jean, aîné, propriétaire à Parnac.
- 54 de Gaudusson, Gaston, maire, à Caillac.
- 55 Maurel, Alexis, propriétaire, à Castelfrac.

CANTON DE MONTOUQ.

- 56 Bataille, Henri, propriétaire, à Fargues (Pons).
- 57 Canet, Théodore, propr. à Brezguet, com. de Saux.
- 58 Frézals, François propr. à St-Matré (Serres).
- 59 Galaux, Antoine, propriétaire, à Saux (Cossoul).
- 60 Jordi, Jean, propriétaire à St-Matré (Vidou).
- 61 Lolméde, Jean-Isidore, notaire, à Saux.

CANTON DE PUY-L'ÉVÊQUE.

- 62 Cassaignes, Achille, docteur en médecine, à Duravel.
- 63 Joubert, Gustave, propriétaire, à Duravel.
- 64 Lasmaries, Justin, propriétaire, à Puy-l'Évêque.
- 65 Lescole, Pierre-Mathurin, propriétaire, à Sérignac.
- 66 Maillé, Antoine, propriétaire, à Grézels.
- 67 Monteil, Pierre-Tite-Hippolyte, prop., à Soturac.
- 68 Pujol, Jean-Vincent-Eugène, notaire, à Prayssac.
- 69 Vilard, Eugène, propriétaire, à Puy-l'Évêque.

CANTON DE ST-GÉRY.

- 70 Arnaudet, Louis, propriétaire, à Berganty.
- 71 Cayla, Raymond, minotier, à St-Géry.
- 72 Jouclas, Gustave-François, propriétaire, à Cours.

(A suivre).

VARIÉTÉS

Les Fuégiens

DU JARDIN D'ACCLIMATATION.

Le Jardin d'Acclimatation, continuant ses instructives exhibitions ethnographiques, renferme, en ce moment, une petite troupe de sauvages, quatre hommes, quatre femmes, trois enfants, qui méritent, de la part du philosophe aussi bien que de la part du simple curieux, le plus vif intérêt.

Ces sauvages sont originaires de la Terre de Feu, île située à l'extrémité australe de l'Amérique du Sud, si triste, si aride, si inhospitalière pour l'homme, qu'il semble que, comme son nom l'indique, le feu ait longtemps desséché son sol et dévoré sa végétation; des broussailles, seules, couvrent sa surface désolée et le bétail, à l'exception de quelques cerfs rares, y fait complètement défaut. Aussi les êtres humains qui l'habitent constituent-ils actuellement, avec les Papous et les Veddahs, les représentants les plus inférieurs, les moins outillés, les moins inventifs, de notre genre.

En leur personne, pour ainsi dire, nos ancêtres les plus reculés ressuscitent sous nos yeux; on peut les considérer comme les premiers anneaux de l'immense chaîne qui relie notre misérable et obscure origine à notre splendeur d'aujourd'hui, et, à ce titre, ils forment un terme de comparaison précieux pour l'appréciation des distances parcourues et de l'extrême lenteur avec laquelle l'amélioration de l'homme s'opère.

Nous avons pu voir et étudier de près ces intéressants sauvages; ils présentent, au point de vue anthropologique et physiologique, des particularités dignes de remarques; mais nous ne nous occuperons ici que des faits qui sont de nature à frapper la généralité de nos lecteurs, c'est-à-dire des manifestations extérieures par lesquelles le Fuégien se distingue des autres hommes.

Pour ce, et afin de ne pas s'égarer dans le chaos des détails, il convient d'adopter une méthode; nous empruntons la nôtre à la *Statistique Sociale* d'Auguste Comte, dont le profond génie a découvert les assises primitives et les fondements immuables de toute société humaine, quel que soit le temps, quel que soit le lieu dans lequel on l'examine.

Ces bases sont : la famille, la propriété, le langage, le gouvernement d'abord institué par la religion, enfin l'industrie.

Recherchons donc quelles sont les notions que le Fuégien a acquises sur ces éléments nécessaires de toute société, naissante ou prospère, et la place qu'il doit occuper dans la série nous sera par suite révélée.

Tout d'abord, il faut éliminer le premier terme de notre critérium, dans l'observation actuelle : la famille n'existe pas à la Terre de feu.

La promiscuité la plus complète des sexes et des âges y règnent constamment. L'accouplement y est éphémère, la paternité inconnue; les femmes nourrissent les enfants tant bien que mal, les sevrant fort tard, comme dans toutes les peuplades sauvages; mais quand ceux-ci peuvent se pourvoir, ils errent à l'aventure librement, ne connaissant plus aucun ascendant, vivant aujourd'hui avec ceux-ci, demain avec ceux-là.

En outre, le Fuégien ignore son âge, car il n'a pas la notion du temps; il n'a pas non plus de nom distinctif; il est Fuégien comme le bœuf est bœuf, comme le porc est porc; c'est une bête dans un troupeau.

Là où l'idée de famille est absente, l'idée de société et à plus forte raison l'idée de patrie, qui ne sont que le développement de la première, ne sauraient surgir; aussi le Fuégien n'a ni hiérarchie, ni chefs, ni gouvernement, ni rien qui ressemble à une organisation sociale.

Il tue et mange les vieillards comme les blessés, comme les infirmes, comme tous ceux qui ne peuvent plus se nourrir ni se défendre.

Il a les mêmes égards pour la femme quand elle ne peut plus faire métier d'esclave, ou quand règne la disette. Le Fuégien alors, l'étouffe en lui maintenant la tête dans la fumée d'un feu de bois vert, puis s'en repait. Quand on lui demande pourquoi il ne sacrifie pas plutôt son chien, il répond : Le chien prend la loutre.

L'instinct de la propriété n'est pas plus déve-

loppé chez le Fuégien que l'instinct familial.

En dehors de son arc, de ses flèches, de son canot, de la peau de cerf ou de phoque qui constitue son unique vêtement, ils ne possèdent rien; il ne s'attache à rien.

Il vagabonde dans son île, sans cesse à la recherche d'une proie quelconque destinée à apaiser sa voracité, n'ayant pas d'habitation, pas de village.

Le soir venu, quelques compagnons se rassemblent, arrachent des arbustes et confectionnent en un instant, comme les grands singes, une sorte de gourbi grossier analogue à celui qui orne, en ce moment, la pelouse du jardin d'Acclimatation; ils le couvrent de branches, jettent par dessus leurs peaux de bête, du côté ou souffle le vent, et, après avoir allumé un brasier au centre en frottant rapidement des morceaux de bois sec, ils se couchent pêle-mêle autour, comme une meute de chiens dans un chenil, serrés l'un près de l'autre, repliés sur eux-mêmes, de manière à offrir le moins de surface possible au refroidissement.

Le lendemain ils vont plus loin sans se préoccuper davantage de leur station de la veille, doués d'une telle imprévoyance que lorsqu'ils tuent un phoque, bien qu'ils soient toujours persécutés par la famine, ils l'abandonnent après s'être repus.

Quant au langage de ces hommes, nul Européen ne le connaît; on ne saurait donc dire à quel degré de complication il est parvenu. Ce qui est certain, ce que chacun peut observer au Jardin d'Acclimatation, c'est qu'ils restent, la plupart du temps silencieux, n'échangent entre eux que de très rares idées, presque à voix basse, et ne manifestent quelque activité dans l'expression qu'au moment du repas.

(A suivre).

Etude de M^e SABOURIN, avoué à Cahors, rue du Lycée.

VENTE

SUR

Saisie immobilière

A l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Cahors, le samedi, cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-un, à midi.

EN SIX LOTS

De divers immeubles situés dans la commune de Castelnaud-Montriat, appartenant aux sieurs Bonal père et fils et consistant en vignes, jardins, maisons, terres labourables, bois, friches, sols de maisons, fours, pâtus, prés et granges, d'une contenance approximative de vingt hectares soixante-sept ares.

Mises à prix :

Premier lot, dix francs, ci.....	10 fr.
Deuxième lot, dix francs, ci.....	10
Troisième lot, dix francs, ci.....	10
Quatrième lot, dix francs, ci.....	10
Cinquième lot, dix francs, ci.....	10
Sixième lot, dix francs, ci.....	10

S'adresser pour plus amples renseignements à M^e Sabourin, avoué poursuivant en son étude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'encherir pour toutes personnes solvables.

Les Dragées digestives du Dr Clauzel sont actuellement reconnues comme le remède le plus efficace, et plus agréable et le seul infailible pour la guérison des mauvaises digestions et de toutes les maladies de l'estomac et de l'intestin.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les digestifs, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50. — Dépôt dans toutes pharmacies.

D'intéressantes communications seront données aux actionnaires de la Société Générale de Fourniture Militaires dans l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui doit avoir lieu le 12 Courant. Le Conseil, parait-il, proposera de distribuer sur les bénéfices réalisés pendant le 1^{er} semestre 1881, un à compte important. D'utiles modifications aux statuts seront également soumises à l'approbation des actionnaires. La vive impulsion donnée aux affaires de l'entreprise, par le nouveau conseil, inspire la plus grande confiance au public qui s'empresse de mettre en portefeuille les titres de cette société pendant qu'ils sont encore à un taux modéré.

Eaux-Bonnes

Eau minérale naturelle. Vieux rhumes, asthme et toutes affections tenaces, gorge, bronches, rebelles à tous les autres remèdes. Dépôt toutes pharmacies. Envoi franco, renseignements par Gérant à Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées).

MÉDECINE.

I. — *Maladies de la Gorge, de la Voix, et de la Bouche*, accidents causés par le mercure et le tabac. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN, au sel de Berthollet : 2 f. 50, la boîte.

II. *Maladies de l'Estomac et des Intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, etc.* — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES, DE PATERSON, au bismuth et magnésie. — Pastilles : 2 f. 50 ; — Poudres : 5 fr.

III. — *Appauvrissement du sang, fièvres, maladies nerveuses*. — Le VIN DE BELLINI au quinquina et Colombo, fortifiant, fébrifuge, anti nerveux, convient aux Enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès. — la bouteille 4 fr.

Dépôts à la pharmacie DETHAN, faubourg St-Denis, 90, PARIS et dans les principales pharmacies de France et de l'Étranger.

Crédit Foncier de France

I. — Prêts hypothécaires à long terme de 10 à 60 ans sans amortissement.

Intérêt 4 45 % par an, portant l'annuité à 4 80 % pour un prêt à 60 ans et à 5 % pour un prêt à 50 ans. — Ces prêts sont remboursables à toute époque à la volonté de l'emprunteur.

II. — Prêts hypothécaires à court terme de 1 à 5 ans.

Intérêt 4 45 % par an. — Ces prêts en sont pas remboursables par anticipation.

III. — Prêts communaux pour toute durée avec ou sans amortissement. Intérêt 4 fr. 50 par ans et sans aucune commission.

Intérêt 4 50 % par an ou au dessous suivant l'importance du prêt et sans aucune commission.

IV. — Les départements, les fabriques et autres établissements publics peuvent emprunter aux mêmes conditions que les communes, par acte sous seings privés, sans hypothèque et sans enregistrement.

Pour tous renseignements s'adresser : au Crédit foncier de France, rue neuve des Capucines, 19, à Paris, et en outre aux Notaires.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en gros-esse; diarrhées, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins mqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelnaud, le duc de Plu-kow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr Prof. Dédé, etc.

Cure n^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, des souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses sueurs nocturnes.

N^o 99,625 : Avignon, 18 avril 1876. La Revalésière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalésière. — Léon PEYLET instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 15 2/2, kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, honne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, DU BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES. Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveauté d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 50,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 500 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.

SPECIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

Pharmacie Centrale

de Cahors.

DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères

SPECIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES

1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Gastrites Gastralgies Aigreurs Constipation Vomissements Pesanteurs Gaz Renvois



100 dragées 2 fr. 50
Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infallible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Congoule, et Céréde Successeur de Bladou pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

LA RÉPUBLIQUE

Compagnie anonyme d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie.

Siège social: 28, rue Bergère, à Paris

CH. BARTHE, Directeur - Général

La Compagnie La République fait à ses assurés des avantages plus importants que les autres Sociétés.

Dès ses débuts, elle a pris l'initiative d'intéresser dans ses opérations les communes du Territoire Français en leur abandonnant une part sur ses recettes au profit de leurs Compagnies de Sapeurs-Pompiers, ce qui dégreve d'autant le budget de chaque Municipalité.

Elle leur alloue, en outre, une prime d'encouragement lorsque leurs Compagnies de Sapeurs-Pompiers ont contribué à l'extinction d'un incendie atteignant un risque assuré par la Société.

Pour les demandes d'agence; Ecrire au Siège de la Compagnie 28, rue Bergère, Paris.

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BÉNÉDICTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

GRAND CONCOURS A L'EXPOSITION Universelle de 1887

PREMIERS PRIX

aux CONCOURS régionaux du Midi.

USINE à LOURDES Fondée en 1729

ADMINISTRATION PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

DÉCOUVERTE

30 MONTRE-OR Nouvelle cyl. 8 rubis par 2 ans

Remontoirs Or p' homme ou dame, gar. 3 ans 50f.

Chronographes Or: 150' Arg. 80' Métal 60'

Envoi des Tarifs complets de Montres, Pendules, Bijoux, Orfèvrerie

Sicr. à G. TRIBAUDEAU, fabricant récompensé à la dernière Exposition Universelle, rue Clos-St-Paul, 4, à Besançon (Doubs) ou à ses dépôts qui sont à:

PARIS le DÉPOT GÉNÉRAL d'Horlogerie Suisse Française et Américaine, 84, Boulevard Sébastopol, 84;

MARSEILLE la GRANDE MAISON d'Horlogerie, Bijouterie et Orfèvrerie, 45, Rue Paradis, 45.

Demander aux directeurs de ces Maisons leurs Catalogues spéciaux ou figurent Montres cyl. à 5 f. Remontoirs à 2^{es} et mise à l'heure moy. à 14 f. Montres tout arg. Rub. 15' Remontoirs tout arg. hom. ou dame à 22' etc.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

BIEN LE VÉRITABLE NOM

Le Propriétaire-Gérant, A. Layrou.

COMPAGNIE DES ATELIERS ET CHANTIERS DU RHONE

Ancienne Maison CHEVALIER et GRENIER, Fondée en 1840

FOURNISSEUR DE L'ÉTAT

ET SPÉCIALEMENT DES MINISTÈRES DE LA GUERRE, DE LA MARINE ET DES TRAVAUX PUBLICS; DES GRANDES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER, DES COMPAGNIE DE NAVIGATION, etc., etc.

AYANT OBTENU

40 Médailles d'or et Diplômes d'honneur aux différentes Expositions, La Croix de la Légion d'honneur, les palmes d'Officier d'Académie et plusieurs décorations Étrangères.

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 2,500,000 FRANCS

Les commandes de l'ÉTAT, en cours d'exécution pour les Ministère de la Guerre, de la Marine et du Commerce s'élèvent à Trois Millions et celles pour les Compagnies de Navigation à 3,700,000 francs

ÉMISSION

De 8,333 Obligations hypothécaires Remboursables à 300 francs en 50 années par 100 tirages semestriels.

RAPPORTANT 15 FRANCS PAR AN.

Payables à raison de 7 fr. 50 par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, à Paris et à Lyon.

PRIX D'ÉMISSION: 278 FRANCS

PAYABLES { 50 fr. en souscrivant Le coupon de 7 f. 28 fr. à la répartition. (50 échéant le 1^{er} jan. 100 fr. le 15 novembre. (1882 sera reçu en paiement du dernier versement. 100 fr. le 31 décembre.)

LES TITRES LIBÉRÉS A LA RÉPARTITION SERONT DÉLIVRÉS A 275 FRANCS.

Soit 268 fr. net coupon de Janvier déduit.

Les obligations présentent donc un revenu de plus de 5 0/0 sans compter la prime de remboursement

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Samedi 8 et Lundi 10 Octobre 1881

A PARIS à la Caisse Vivienne, 45 rue Vivienne.

A LYON, aux Ateliers et Chantiers du Rhône, 60, cours Perrache

En Province, chez les Banquiers et Agents de Change

Les formalités seront remplies pour faire admettre ces obligations à la cote officielle de Paris et de Lyon.

IL FAUT LIRE DANS

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Qui paraît toutes les semaines

LES AVENTURES D'UN PEAU-ROUGE

A PARIS

Avec illustrations, par JULES FÉRAT

ET LE VOYAGE EN CHINE

par PIERRE FRÉDÉ

10 Centimes le Numéro de 16 pages in-4°

ABONNEMENTS:

PARIS, 1 An. 6 fr. DÉPARTEMENTS, 1 An. 8 fr.
6 Mois 3 » 6 Mois 4 »

Pour tous les pays faisant partie de l'UNION POSTALE, 1 An, 8 fr. 50.

La Collection se compose actuellement de 46 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

Le Volume broché, pour PARIS: 3 fr.

— — pour les DÉPARTEMENTS: 4 fr.

PRIMES DIVERSES OFFERTES A TOUS LES ABONNÉS

BUREAUX: place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

POMPES J. MORET & BROQUET

USINE & BUREAUX: 121, Rue Oberkampf, PARIS

Transvasement des vins, spiritueux, huiles, bières, etc. Arrosage et purin. Seules appréciées en France et à l'étranger. Solides et durées

5 MÉDAILLES PARIS 1878

Vendues à garantie Envoi franco du Prospectus

Illustration of a pump and a person operating it.

A céder de suite, à Angoulême.

Un magasin de Lingerie, mercerie et articles de Paris. Inutile de se présenter sans être muni de bonnes références. Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Codinaud marchand de pianos, à Cahors.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la Neptunide Rouillé (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits en écrivant à M. ROUILLÉ, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne. (Vendée).